

43e dimanche

112. Q. Que m'ordonne le neuvième commandement?

A. De ne pas porter de faux témoignage
contre quiconque¹;
de ne pas tordre les paroles de quiconque;
de n'être ni médisant, ni calomniateur²,
de ne pas aider à la condamnation inconsidérée
de quelqu'un sans qu'il ait été entendu³;
mais d'éviter tout mensonge et toute tromperie
comme autant d'œuvres du Diable lui-même,
afin d'éviter la terrible colère de Dieu⁴.
Soit en justice, soit en toute autre occasion,
je dois aimer la vérité⁵,
la dire et la confesser sincèrement⁶.
Enfin, je dois, de tout mon pouvoir,
soutenir l'honneur
et préserver la réputation de mon prochain⁷.

1. Prov. 19:5,9; Prov. 21:28.
2. Ps. 15:2-3; Rom. 1:29-30.
3. Matt. 7:1-2; Luc 6:37; Jean 7:24,51.
4. Lévit. 19:11-12; Prov. 12:22; Prov. 13:5; Jean 8:44;
Apoc. 21:8.
5. 1 Cor. 13:6.
6. Éph. 4:25; Col. 4:6.
7. 1 Pi. 3:8-9; 1 Pi. 4:8.